



Le présent rapport utilise et reproduit des éléments contenus dans :

- *le document intitulé « Support à la préparation de votre DOB 2026 » (version de novembre 2025) établi par les experts du Groupe BPCE, responsables des études économiques de Natixis et consultants secteur public d'Ecocale.*
- *Le document intitulé « DOB en instantané 2026 » établi par la Banque Postale*
- *La gazette des communes, articles dédiés au PLF 2025 issu du club finances*

Le présent rapport décliné ci-dessous concerne le budget principal de la Ville de Longuenesse. Une annexe dédiée au budget annexe cimetière est jointe à ce rapport.

➤ **Préambule**

Le rapport a été présenté en commission des finances le 26 mars 2026.

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen de celui-ci.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art.L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un DOB avant le vote du budget primitif.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Le débat s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Il convient de noter que les données concernant l'année 2025 sont celles du compte financier unique provisoire, dont la validation sera proposée lors d'une prochaine séance de conseil municipal à tenir avant le 30 juin 2026.

Après l'examen de la situation financière de la ville de Longuenesse, il sera procédé à l'observation des perspectives de l'année 2026 et à la prévision pluriannuelle des investissements.

- **Contexte général national**

Principales données financières

Contexte macro-économique

Croissance France : prévision de 1,0% en 2026 après 0,9% en 2025

Inflation France : prévision de 1,5% en 2026 après 0,9% en 2025 et 2,3% en 2024

Croissance mondiale : léger ralentissement avec 2,9% en 2025 et 2,8% en 2026 après 3,0% en 2024

Croissance Zone € : 1,3 % en 2025 puis 1,2% en 2026 après 0,8% en 2024

Inflation : 2,1% en 2025 (rythme similaire à 2024) avant de fléchir à 1,7% en 2026

Administrations publiques

Croissance en volume de la dépense publique : 0,9% en 2025 contre 0,5% en 2024

Déficit public (% du PIB) selon l'INSEE : 5,4% en 2025 après 5,8% en 2024

Dettes publiques (% du PIB) : 116% en 2025 contre 113% en 2024

Collectivités locales

Transferts financiers de l'Etat : 107,90 milliards € en 2026 contre 105,55 milliards € en 2025

- dont concours financiers de l'Etat : 53,4 milliards € en 2026 contre 54,4 milliards € en 2025

- dont DGF : 27,406 milliards € en 2026 contre 27,395 milliards € en 2025

Point d'indice de la fonction publique : la valeur est de 4,92278 € (valeur mensuelle brute), montant resté inchangé depuis la dernière revalorisation générale intervenue le 1^{er} juillet 2023 (+1,5%)

- **Situation des finances publiques françaises**

La situation des finances publiques françaises au début de l'année 2026 reste marquée par une forte tension, malgré un début de réduction du déficit budgétaire observé en 2025. La France fait face à un effet de « ciseau » : une dette qui continue de croître en raison de la charge des intérêts, alors même que l'Etat durcit sa politique d'économie.

En 2025, l'Etat a réussi à réduire son déficit budgétaire propre de près de 31 milliards d'euros par rapport à 2024 (soit 124,7 Md€ contre 156 Md€), une baisse plus forte que prévu grâce à des recettes fiscales (IS, TVA) meilleures qu'anticipé fin 2025. Malgré cette réduction du déficit, la dette brute globale continue de grimper mécaniquement. Elle frôle désormais les 3 500 milliards d'euros.

La France reste ainsi sous la surveillance étroite des agences de notation et de la Commission européenne (procédure pour déficit excessif). Si le déficit commence à se résorber lentement, le poids de la dette reste sur une pente ascendante qui réduit les marges de manœuvre budgétaires pour les années à venir.

- **La loi n°2025-17 du 12 décembre 2025 portant loi de finances pour l'année 2026**

La loi de finances pour 2026 est enfin parue au Journal Officiel le 20 février après un parcours plutôt chaotique : plus de trois mois de débats parlementaires, un recours au 49.3 et le rejet des motions de censure et bien sûr, un passage obligé devant le Conseil constitutionnel.

Le texte final confirme une participation des collectivités territoriales au redressement des comptes publics.

Voici les mesures phares qui impactent le budget des collectivités.

Le dispositif « DILICO » (lissage des recettes fiscales)

Le DILICO initialement prévu pour la seule année 2025 est maintenu en 2026. Il s'agit d'une mise en réserve d'une partie des recettes des collectivités pour freiner la dépense publique. L'effort imposé aux collectivités via ce dispositif est de **740 millions d'euros** contre 1 Md€ en 2025. **Les communes sont entièrement exonérées** de cette ponction.

Concernant les reversements, comme pour le DILICO 2025, 90% des montants seront restitués, par tiers annuels, aux contributeurs et 10% des montants seront affectés, par tiers annuels, aux trois fonds de péréquation (FPIC, Fonds DMTO et Fonds de solidarité régional).

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La principale dotation de l'Etat reste stable en valeur (+ 11 millions d'euros), ce qui constitue une perte de pouvoir d'achat réelle pour les collectivités compte tenu de l'inflation. Le montant est stabilisé à **27,4 milliards d'euros**. Toutefois, le Gouvernement renouvelle sa volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF afin de rendre sa répartition plus équitable. Ainsi, les dotations de péréquation du bloc communal progressent de **300 millions d'euros** : 150 millions d'euros de Dotation de Solidarité Urbaine (DSR) soit + 6,30% en 2026 et 150 millions d'euros de Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU) soit + 5,06% en 2026.

Le plafonnement de la cotisation du CNFPT

L'article 135 prévoit l'introduction d'un plafonnement sur le produit des cotisations obligatoires au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Le CNFPT percevra **396,98 millions d'euros** au titre de 2026. Tout ce que les communes versent au-delà de ce plafond est directement récupéré par l'Etat.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)

L'article 130 dédié au FCTVA opère **un changement de calendrier de versement pour les EPCI à fiscalité propre et intègre deux nouvelles dépenses dans l'assiette** du fonds de compensation pour la TVA.

Le calcul du montant du FCTVA se fera donc désormais pour les EPCI concernés sur la base des dépenses réalisées en N-1 et non plus l'année même. Le manque à gagner pour les EPCI pour 2026 est estimé à 735 millions d'euros par le gouvernement.

L'article prévoit également l'intégration dans l'assiette du FCTVA de deux dépenses supplémentaires :

- Les contributions des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement lorsqu'elles sont destinées à financer un équipement public,
- Les redevances versées aux sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) dans le cadre de la construction, la reconstruction, la réhabilitation et la rénovation d'écoles élémentaires ou maternelles de l'enseignement public.

Les dépenses d'investissement réalisées pour réparer **les dommages directement causés par des intempéries** sont également éligibles au versement du FCTVA l'année même. Jusqu'à présent ce versement était conditionné à la publication d'un décret reconnaissant le caractère d'intempéries exceptionnelles ; cette condition est supprimée.

Le Fonds vert

Le Fonds vert baisse avec **837 millions d'euros** en autorisation d'engagement après avoir été à 1,150 milliards d'€ en 2025.

La revalorisation des valeurs locatives cadastrales

La loi de finances 2026 applique la revalorisation automatique des valeurs locatives indexée sur l'inflation (IPCH). Contrairement aux années précédentes où l'inflation était très élevée (7,1% en 2023, 3,9% en 2024), la revalorisation pour 2026 est plus modérée et est fixé à **+0,8%**.

Toutefois, la réforme structurelle visant à **aligner les valeurs locatives sur les prix réels du marché immobilier ne sera finalement pas appliqués en 2026**. La loi de finances 2026 a acté un report de son entrée en vigueur à l'année 2032.

En ce qui concerne **les valeurs locatives cadastrales des locaux professionnels, la révision est finalement repoussée à 2027**.

Néanmoins, une **opération de fiabilisation des bases** est en cours. La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) procède à l'intégration des éléments de confort (salles de bain supplémentaires, chauffage central, etc) qui n'étaient pas toujours déclarés ou pris en compte. Environ 7,4 millions de logements seraient concernés soit une hausse moyenne estimée à 63€ par an pour les propriétaires concernés.

La fiscalité des résidences secondaires : modification des règles de dérogation à la règle de lien

Avec la suppression de la TH sur les résidences principales, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est devenue l'imposition de référence (« taux pivot ») pour l'application des règles de lien entre les taux des impôts locaux.

Ainsi :

- Le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la TFPB,
- Le taux de la THRS ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB (ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières).

Pour rappel, la loi de finances pour 2024 (article 151) a permis une dérogation à la règle de lien pour les communes et EPCI à fiscalité propre, sous certaines conditions, afin de leur permettre de majorer leur taux de THRS indépendamment de celui de la TFPB pour le rapprocher de la moyenne observée au niveau départemental ou au niveau national.

Les communes dont le taux de THRS est **inférieur à 100 % de la moyenne** constatée pour l'ensemble **des communes du département**, peuvent majorer leur taux avec une double condition :

- leur nouveau taux ne doit pas dépasser 100 % du taux moyen des communes du département,
- l'évolution ne doit pas être supérieure à 10 % du taux moyen des communes du département.

La hausse des charges de personnel (CNRACL)

Pour combler le déficit de la caisse de retraite des agents territoriaux, la loi de finances pour 2026 confirme une **hausse de 3 points du taux de cotisation employeur à la CNRACL** (retraite). Pour rappel, il est prévu une hausse de 12 points en 4 ans (dont 3 points chaque année sur la période 2025-2028).

Le versement d'une prime attribuée à chaque maire

C'est une mesure symbolique introduite par le Premier ministre lors du Congrès des maires de novembre 2025. L'article 198 crée l'obligation pour les communes d'effectuer un versement annuel **d'une somme de 500 € nets** par an pour chaque maire de France. En parallèle, une dotation d'un montant équivalent sera attribuée à chaque commune puisque c'est l'Etat qui finance cette prime. Le montant de cette dotation représente **19,4 millions d'euros**.

L'Etat souhaite ainsi marquer sa reconnaissance envers les maires pour les missions qu'ils exercent en tant qu'agents de l'Etat (état civil, organisation des élections, police administrative, etc).

L'obligation pour les assureurs d'instaurer une couverture du risque émeutes

L'article prévoit l'obligation pour les assureurs d'intégrer dans leurs contrats garantissant les dommages aux biens situés en France **une garantie des dommages causés par des émeutes**. Les collectivités locales pourront donc bénéficier de cette protection dans leurs contrats.

Les annexes vertes

Depuis l'exercice budgétaire 2024, les CFU des collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe présente les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France (correspondant aux 6 axes de la taxonomie verte). Plus précisément, 17 comptes en investissement sont identifiés (au sein des comptes 20, 21 et 23) et leur classification est divisée en 5 catégories : favorable, défavorable, neutre, mixte et non cotée.

En 2025, seul l'axe 1 d'atténuation (« lutte contre le changement climatique ») devait obligatoirement être prise en compte pour l'analyse des comptes 2024. A partir de 2026, l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » doit également être obligatoirement pris en compte dans les annexes des comptes 2025. Les autres axes seront intégrés à partir de 2027-2028.

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA COMMUNE

1.1 - Population

Année	Population INSEE		
	Municipale	Comptée à part	Totale
1er janvier 2022	10563	519	11082
1er janvier 2023	10600	478	11078
1er janvier 2024	10568	467	11035
1er janvier 2025	10559	461	11020
1er janvier 2026	10548	491	11039

Au 1er janvier 2026, la commune compte **11 039 habitants**, soit une progression de 19 personnes sur un an. Ce résultat marque une étape symbolique : il s'agit de la **première hausse enregistrée après une baisse continue depuis 2017**. Ce regain s'explique par l'augmentation de la catégorie « population comptée à part » qui regroupe les personnes ayant une résidence dans la commune mais rattachées administrativement à une autre. Ce chiffre est actualisé chaque année au rythme des enquêtes de recensement.

1.2 - Les taux et bases d'imposition

	Taxe d'Habitation (TH)	Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)	Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)
2020	Non voté <i>(La loi de finances pour 2020 impose le gel des taux de T.H. à leur valeur de 2019)</i>	18,97% (0%)	53,82% (0%)
2021	<i>Idem 2020</i>	41,23% (+117,34%)	53,82% (0%)
2022	<i>Idem 2020</i>	41,23% (0%)	53,82% (0%)
2023	18,81% (0%)	41,23% (0%)	53,82% (0%)
2024	18,81% (0%)	41,23% (0%)	53,82% (0%)
2025	18,81% (0%)	42,47% (+3%)	53,82% (0%)

En ce qui concerne la taxe d'habitation (T.H.), il est rappelé que la loi de finances pour 2020 a imposé le gel du taux de T.H. à la valeur de 2019 soit 18,81 %. Puis, pour donner suite à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les taux de TH ont été gelés en 2020, 2021 et 2022 à leur niveau de 2019. Toutefois, à partir de 2023, les communes et EPCI votent à nouveau un taux de TH. **La base d'imposition de la taxe est réduite aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.**

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation était neutralisée chaque année à compter de 2021 par application d'un coefficient correcteur. La loi de finances pour 2024 supprime ce coefficient et pour en limiter les effets sur le potentiel fiscal des départements, elle pondère la fraction de TVA par un indice synthétique représentatif des ressources du département. Une fraction de correction est introduite pendant 3 ans afin de lisser dans le temps les évolutions liées à ce nouveau mode de calcul.

Avec la suppression de la TH sur les résidences principales, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est devenue l'imposition de référence (« taux pivot ») pour l'application des règles de lien entre les taux des impôts locaux.

Ainsi :

- Le taux de la TFPNB ne peut augmenter plus ou diminuer moins que celui de la TFPB,
- Le taux de la THRS ne peut augmenter plus ou diminuer moins que le taux de la TFPB (ou que le taux moyen pondéré des deux taxes foncières).

Pour rappel, la loi de finances pour 2024 (article 151) a permis une dérogation à la règle de lien pour les communes et EPCI à fiscalité propre, sous certaines conditions, afin de leur permettre de majorer leur taux de THRS indépendamment de celui de la TFPB pour le rapprocher de la moyenne observée au niveau départemental ou au niveau national.

Les communes dont le taux de THRS est **inférieur à 100 % de la moyenne** constatée pour l'ensemble **des communes du département**, peuvent majorer leur taux avec une double condition :

- leur nouveau taux ne doit pas dépasser 100 % du taux moyen des communes du département,
- l'évolution ne doit pas être supérieure à 10 % du taux moyen des communes du département.

En 2025, la collectivité a opté pour une hausse de 3% de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cet effort fiscal, soutenu par une gestion rigoureuse des dépenses courantes permet d'aligner le dynamisme des recettes sur celui des dépenses et de préserver ainsi un excédent de fonctionnement pérenne et une capacité d'investissement en cohérence avec le plan pluriannuel d'investissement.

Les bases d'imposition de la commune s'établissent comme suit :

Tableau affiche n° 1288M – Etat n°1259 COM

BASE	2022	2023	2024	2025	2026 prév
TAXE D'HABITATION	210 094	239 312	186 042	98 229	68 000
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	10 160 242	10 681 434	11 069 329	11 252 682	11 424 000
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	47 949	50 766	52 432	51 244	52 200
ENSEMBLE	10 418 285	10 971 512	11 307 803	11 402 155	11 544 200

BASE	2022/2021	2023/2022	2024/2023	2025/2024	2025/2024 prév
TAXE D'HABITATION	31,49%	13,91%	-22,26%	-47,20%	-30,77%
TAXE FONCIERE SUR LE BATI	3,75%	5,13%	3,63%	1,66%	1,52%
TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI	3,94%	5,87%	3,28%	-2,27%	1,87%
ENSEMBLE	0,58%	4,19%	3,07%	0,83%	1,25%

2. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE LONGUENESSE

2.1 – Principales recettes de fonctionnement

2.1.1 Fiscalité

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
Produit fiscal	4 325 676 €	4 555 784 €	4 727 648 €	4 920 000 €	4 949 206 €	4 990 000 €	3,77%	4,69%
Taxe sur l'électricité	163 055 €	195 069 €	183 593 €	160 000 €	183 656 €	170 000 €	-5,88%	0,03%
Taxe sur droits de mutation	253 371 €	236 857 €	187 071 €	150 000 €	235 439 €	160 000 €	-21,02%	25,86%
Taxe sur la publicité	83 911 €	82 898 €	76 520 €	60 000 €	65 409 €	60 000 €	-7,69%	-14,52%
Autres taxes	49 952 €	50 989 €	57 278 €	48 000 €	59 438 €	48 000 €	12,33%	3,77%
Total	4 875 965 €	5 121 596 €	5 232 110 €	5 338 000 €	5 493 148 €	5 428 000 €	2,16%	4,99%

- Concernant le produit fiscal, nous pouvons constater de nouveau une hausse de 4,69 % entre 2024 et 2025, en lien avec la revalorisation des bases foncières et l'augmentation du taux TFPB décidée par le conseil municipal. Le produit fiscal 2025 s'est élevé à 4 949 206 €.
- A taux constants, le produit pour 2026 devrait s'élever légèrement en dessous de 5 millions d'euros compte tenu de la revalorisation des bases prévue à hauteur de 0,8%.
- Après un repli marqué de 21 % en 2024, les recettes issues des droits de mutation retrouvent une dynamique positive pour rejoindre leurs niveaux de 2022 et 2023. Toutefois, compte tenu de l'instabilité du marché, une grande vigilance reste de mise pour les prévisions de l'exercice 2026.
- Concernant la Taxe sur la Publicité Extérieure (TLPE), les recettes affichent une baisse constante depuis 2022. Ce repli peut s'expliquer principalement par la mise en œuvre du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) par la communauté d'agglomération qui encadre plus strictement les dispositifs publicitaires sur le territoire.

2.1.2 Concours et participations (Etat, collectivités, ...)

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
DGF : Dotation forfaitaire + DNP	1 884 209 €	1 887 679 €	1 885 872 €	1 875 000 €	1 873 451 €	1 860 000 €	-0,10%	-0,66%
DGF : Dotation de solidarité urbaine	2 731 466 €	2 788 109 €	2 889 285 €	2 880 000 €	2 985 064 €	2 950 000 €	3,63%	3,31%
FCTVA	21 908 €	19 881 €	40 156 €	12 000 €	12 908 €	7 000 €	101,98%	-67,85%
Attribution fonds départemental TP, Dotation unique des compensations spécifiques à la TP, FNGIR, FPIC	218 095 €	206 934 €	202 563 €	189 808 €	192 738 €	179 808 €	-2,11%	-4,85%
Compensation Etat fiscalité (TP, TH, ...)	135 399 €	145 562 €	152 916 €	150 000 €	151 776 €	150 000 €	5,05%	-0,75%
Autres dotations (CAPSO, CD62, ...) et participations	91 044 €	86 319 €	90 124 €	36 270 €	105 843 €	55 760 €	4,41%	17,44%
Total	5 082 121 €	5 134 484 €	5 260 916 €	5 143 078 €	5 321 780 €	5 202 568 €	2,46%	1,16%

Le total est en progression entre 2024 et 2025 (+ 1,16%) porté essentiellement par la hausse de la DSU (+ 95 779 €).

La DSU connaît chaque année une augmentation constante (environ 60 000 €) mais depuis 2024, cette augmentation est plus significative par rapport aux années précédentes notamment du fait de l'élargissement du quartier prioritaire de la politique de la ville Saint-Exupéry – Léon Blum sur le territoire de Longuenesse. Qui plus est, la commune de Longuenesse perçoit la part cible au titre des 250 communes de plus de 10 000 habitants les moins riches.

Le montant du FCTVA enregistre un recul significatif en 2025, avec une baisse de 67,85 % par rapport à l'exercice précédent. Ce repli s'explique par la nature des dépenses de fonctionnement engagées en 2024 qui, bien que réelles, ne remplissaient pas les critères d'éligibilité requis par ce dispositif de compensation.

SAINT-EXUPERY - LEON BLUM

Nouveau périmètre QPV en 2024



Réalisation : Service SIG CAPSO - Janvier 2024. Sources : Atlas SIG Ville / Vue aérienne ©IGN

2.1.3 Concours de la CAPSO

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026 indi- catif	2024/2023	2025/2024
Attribution de compensation CAPSO	191 074 €	170 462 €	112 161 €	50 000 €	53 112 €	23 000 €	-34,20%	-52,65%
Dotation de solidarité com- munautaire	143 458 €	125 262 €	120 573 €	127 760 €	127 760 €	135 506 €	-3,74%	5,96%
Total	334 532 €	295 724 €	232 734 €	177 760 €	180 872 €	158 506 €	-21,30%	-22,28%

AC (Attribution de Compensation)

Le montant de l'AC baisse à compter de 2022 en lien avec le transfert du Programme de Réussite Educative (PRE) et le surcoût du service instruction du droit des sols lié à la dématérialisation obligatoire.

En outre, cette baisse s'est accentuée par l'adhésion au service commun numérique permettant la modernisation des outils numériques des services municipaux ainsi que le déploiement de la vidéoprotection des espaces publics (incluant notamment le support technique, certains travaux ainsi que la fourniture du matériel ou de logiciels) mais aussi l'adhésion au service commun « conseil en énergie partagée » (CEP). La mission du CEP est d'accompagner la collectivité dans ses projets de maîtrise et d'économies d'énergie tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public.

Le montant 2025 est donc nettement plus bas (53 112 €) pour les raisons évoquées ci-dessus.

La décomposition est la suivante pour 2025 :

NOM DE LA COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AVANT SERVICES COMMUNS	TRANSPORTS OCCASIONNELS 2024	INSTRUCTION DES ADS 2024	CONTRÔLE DES ADS 2024	CEP PERIODE DE 2024	SERVICE COMMUN NUMERIQUE 2024	COUT TOTAL SERVICE COMMUNS	ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2025
LONGUENESSE	214 646,00	2 435,76	23 193,91	1 817,75	3 730,24	130 355,95	161 533,61	53 112,39

Compte tenu du développement toujours en cours de la modernisation des outils numériques des services municipaux ainsi que du développement de la vidéoprotection des espaces publics, le montant prévu pour 2026 est établi à environ 72 000 €. Il convient de souligner que le coût pour le service commun numérique comprend des services réguliers qui seront donc facturés chaque année ainsi que des prestations complémentaires qui ne seront facturés qu'une seule fois (19 250 € pour 2025), correspondant par exemple à des travaux liés au déploiement de la vidéoprotection.

La décomposition prévisionnelle pour 2026 est la suivante :

NOM DE LA COMMUNE	ATTRIBUTION DE COMPENSATION AVANT SERVICES COMMUNS	TRANSPORTS OCCASIONNELS 2024	INSTRUCTION DES ADS 2024	CONTRÔLE DES ADS 2024	CEP PERIODE DE 2024	SERVICE COMMUN NUMERIQUE 2025	COUT TOTAL SERVICE COMMUNS	ATTRIBUTION DE COMPENSATION PREVISIONNELLE 2026
LONGUENESSE	214 646,00	2 435,76	23 193,91	1 817,75	3 730,24	111 125,60	142 303,26	72 342,74

Ce montant doit toutefois être minoré pour l'exercice 2026. En effet, l'État a versé directement à la commune la somme de 24 393,75 € au titre de l'année 2025, dans le cadre du soutien au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant. Ce montant devant être reversé à la CAPSO, la prévision pour 2026 est ramenée à **23 000 €** (soit 72 342,74 € déduits de deux annuités de 24 393,75 €).

Il est également important de préciser qu'une diminution supplémentaire est à prévoir à compter de 2026 dans le cadre de la prise de compétence liée à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) par la CAPSO.

DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)

Le conseil communautaire a adopté le pacte financier et fiscal lors de sa séance du 30 septembre 2021 et a, ainsi, acté le principe du versement d'une DSC pour un montant de 1 M€ à compter de 2023 avec une partie de dynamisme économique ajouté à cette enveloppe et basé sur +/- 15 % de la variation du produit fiscal issu de la Cotisation Foncière des entreprises à compter de 2024.

Il a été validé, à compter du 1er janvier 2023, de faire évoluer les critères de répartition afin de tenir compte des difficultés rencontrées par les habitants du pays de Saint-Omer pour l'établissement des titres sécurisés (carte Nationale d'identité, passeport...) avec des délais très longs et permettre un développement d'une nouvelle offre pour réaliser ces titres (Eperlecques, Théroutanne, et Arques) et d'un renforcement sur Saint-Omer.

Aussi, les critères de répartition ont été modifiés comme suit à compter du 1er janvier 2023 :

- Revenu par habitant : 11% (12% auparavant),
- Potentiel fiscal : 27% (28% auparavant),
- Effort fiscal : 39 % (40% auparavant),
- Centralité : 9 % (10% auparavant),
- Quartier politique de la ville : 9% (10% auparavant),
- Gestion des titres sécurisés : 5 %.

A compter du 1er janvier 2024, une partie du dynamisme économique doit être ajoutée à l'enveloppe de base (1M€) et basée sur 15% de la variation du produit fiscal issu de la Cotisation Foncière des Entreprises, cette évolution pouvant être à la hausse comme à la baisse.

La DSC est désormais répartie, en fonction des critères ci-dessus et de leurs pondérations. La répartition étant mise à jour chaque année en fonction de la part de dynamisme économique et arrondie à l'euro le plus proche.

Le montant 2024 pour la Commune de Longuenesse s'établit ainsi à 120 573 € (contre 125 262 € pour 2023).

Pour l'année 2025, la part de dynamisme reversée aux communes est à la hausse et s'élève à 61 944 €. L'enveloppe de DSC 2025 est portée à 1 044 861 €.

Le montant 2025 pour la Commune de Longuenesse sera donc en légère hausse pour s'établir à 127 760 €.

Toutefois, nous pouvons souligner que la perte de recettes liée à la DSC est très conséquente. Pour mémoire, le montant 2016 avant création de la CAPSO était de 421 816 € par an. Donc près de 300 000 € de plus que les montants de 2024 et 2025.

2.1.4 Produits des services (portage de repas, garderies, ALSH, ...)

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
Redevance occupation domaine public	24 621 €	26 639 €	18 185 €	18 000 €	19 450 €	19 000 €	-31,73%	6,95%
Culture (musique, bibliothèque, ...)	17 351 €	9 568 €	8 166 €	7 000 €	19 984 €	15 000 €	-14,65%	144,71%
Loisirs (centre de loisirs, divers)	138 758 €	200 745 €	197 787 €	170 000 €	196 218 €	170 000 €	-1,47%	-0,79%
Périscolaire (garderies et cantine)	15 062 €	58 615 €	150 730 €	130 000 €	155 338 €	140 000 €	157,15%	3,06%
Social (séniors)	0 €	560 €	980 €	400 €	760 €	400 €	75,00%	-22,45%
Revenus des immeubles (logements, chalet Morbier...)	163 596 €	178 626 €	186 981 €	170 000 €	181 448 €	170 000 €	4,68%	-2,96%
Autres recettes du domaine	193 279 €	150 904 €	197 787 €	123 900 €	156 486 €	129 550 €	31,07%	-20,88%
Total	552 668 €	625 657 €	760 618 €	619 300 €	729 684 €	643 950 €	21,57%	-4,07%

Pour 2022, ces recettes sont globalement en hausse (de près de 33 %) principalement en lien avec une hausse significative des produits des centres de loisirs (+ 45 000 € environ) et des régularisations de participations et remboursements provenant de la CAPSO (En 2022, plus de 10 000 € d'encaissement

supplémentaire pour les remboursements de frais des écoles de danse et de musique. Quant au montant perçu pour les frais de fonctionnement du complexe sportif des bruyères, il comprend l'année 2022 et une partie de l'exercice 2021 (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre)).

Ces recettes ont, de nouveau, évolué entre 2022 et 2023 (+ 13,21%). Les raisons principales sont la municipalisation de la restauration scolaire à compter de septembre 2023 mais aussi la hausse des recettes pour les centres de loisirs. Qui plus est, il est important de souligner l'augmentation des recettes relatives à la location du chalet de Morbier (31 730,40 € en 2023 contre 13 768,60 € en 2022).

Sur la période 2023-2024, ces recettes ont continué d'augmenter (+ 21,57%) soit plus de 135 000 € en valeur ce qui s'explique essentiellement par le fait que la restauration scolaire a fonctionné une année pleine.

Pour ce qui est des redevances à caractère social, l'augmentation des recettes réside dans le fait que les sommes encaissées en 2023 concernaient uniquement la participation d'extérieurs et d'accompagnants aux repas des seniors compte tenu de la date de la délibération (passage au CM de juin 2023). En 2024, on retrouve des participations pour le goûter mais aussi le voyage.

Quant à l'augmentation des autres recettes du domaine, en 2024, il s'agissait de la prise en compte des dépenses d'investissement et plus précisément le remplacement des menuiseries et la rénovation de la toiture au centre culturel Lamartine pour le calcul de la participation de la CAPSO dans le cadre du transfert de compétences des écoles de danse et de musique.

Les recettes affichent un léger repli de 4,07 % entre 2024 et 2025, principalement dû à une diminution de plus de 40 000 € au poste « autres recettes du domaine ». Cette variation résulte de l'article 70876 (refacturation CAPSO) et s'explique par deux facteurs majeurs :

- Ecoles de danse et musique : Une baisse de 29 000 € est constatée à la suite du caractère exceptionnel de l'exercice 2024, qui intégrait des investissements lourds au Centre culturel Lamartine (menuiseries et toitures).
- Équipements sportifs (Collège Blaise Pascal) : La participation de la CAPSO diminue de 23 000 €. Ce montant est notamment justifié par l'intégration d'une dotation du Département (estimé à environ 6 300 € par année scolaire). Toutefois, cette année, cette dernière inclut un rattrapage sur quatre exercices, expliquant ainsi la progression de 31 700 € observée à l'article 7473.

Les recettes culturelles affichent une progression de plus de 10 000 €. Cette hausse s'explique principalement par la régularisation comptable d'un montant de 7 400 €, correspondant à la vente de billetterie des exercices 2022 à 2024. Bien que ces fonds aient été dûment déposés sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (DFT) de la régie en temps voulu, les écritures comptables correspondantes n'avaient pas encore été passées.

On observe une baisse de 3 % sur les revenus des immeubles, ce qui représente un peu plus de 5 500 €. Ce résultat est cependant conjoncturel, puisque les recettes liées au chalet de Morbier n'ont été perçues que jusqu'à la fin du mois d'août.

2.2 – Dépenses de fonctionnement

2.2.1 Dépenses de personnel y compris avantages sociaux

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prév	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
Charges de personnel	4 868 935 €	5 083 711 €	5 259 035 €	5 550 000 €	5 360 779 €	5 765 000 €	3,45%	1,93%

Entre 2021 et 2022, outre le déroulement de carrière des agents en cohérence avec la politique menée ces dernières années en la matière, l'augmentation peut s'expliquer par les éléments suivants : revalorisation du point d'indice de la fonction publique de +3.5% à compter 1^{er} juillet 2022 ; SMIC revalorisés deux fois en 2022 ; recrutement de 2 contrats parcours emploi et compétence ; recrutement d'un apprenti supplémentaire.

Le chapitre 012 a été également en augmentation de 4,41% entre 2022 et 2023. Les raisons sont multiples : revalorisation du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet 2023, revalorisation des bas salaires jusqu'à 9 points d'indice supplémentaires au 1^{er} juillet 2023, intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux à compter du 1^{er} septembre 2023.

Concernant l'année 2024, l'augmentation a été justifiée, d'une part, de l'effet année pleine concernant l'intégration des agents de la restauration scolaire dans les effectifs communaux mais aussi d'autre part, de la revalorisation de 5 points d'indice pour chaque agent à compter de janvier 2024.

L'exercice 2025 enregistre une progression des charges de personnel supérieure à 100 000 €. Cette évolution s'explique principalement par un alourdissement des charges patronales avec la hausse du taux de la cotisation vieillesse (établie à 34,65% contre 31,65 % en 2024 dans le cadre d'un plan de hausse de 12 points sur 4 ans) et le rétablissement du taux URSSAF à son niveau de 2023. À ces facteurs s'ajoute l'impact mécanique de la première année pleine de l'actualisation du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

L'évolution du RIFSEEP a répondu à une volonté de modernisation de notre politique de ressources humaines. Cet outil a permis de corréliser plus justement la rémunération aux responsabilités réellement exercées, tout en offrant à la collectivité un levier de reconnaissance de l'engagement des agents. Ce dispositif garantit désormais une gestion transparente et maîtrisée de la masse salariale, tout en renforçant l'attractivité de notre collectivité dans un contexte de tension sur certains métiers territoriaux.

Le budget prévisionnel pour 2026 affiche une hausse par rapport à 2025, principalement portée par l'augmentation de la cotisation vieillesse "employeur". Dans le cadre de la trajectoire 2024-2027, ce taux progresse de 12 points sur quatre ans : il s'établira ainsi à 37,65 % en 2026, après avoir été de 34,65 % en 2025 et de 31,65 % en 2024.

Comme évoqué l'an passé, il conviendra de rester vigilant quant à l'évolution des charges de personnel dans les années à venir puisqu'elles représentent la majeure partie des charges de fonctionnement.

La Commune devra veiller à la maîtrise de ces dernières pour les stabiliser autour de 5,5 millions d'euros par an afin de pouvoir financer son ambitieux programme d'investissement.

Les effectifs ont évolué comme suit :

	31/12/16	31/12/17	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	31/12/23	31/12/24	31/12/25
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	112	110	114	117	117	113	110	110	110	116
Non titulaires	4	5	6	8	10	2	3	10	8	6
Autres agents (non permanents)	8	14	12	10	10	13	16	17	16	11
Total	124	129	132	135	137	128	129	137	134	133

La rémunération nette mensuelle moyenne des emplois permanents est de 1 749,86 € en 2025 contre 1 808,97 € en 2024 (titulaires et stagiaires) ; 1 704,76 € en 2025 contre 1 740,60 € en 2024 (ensemble des emplois permanents).

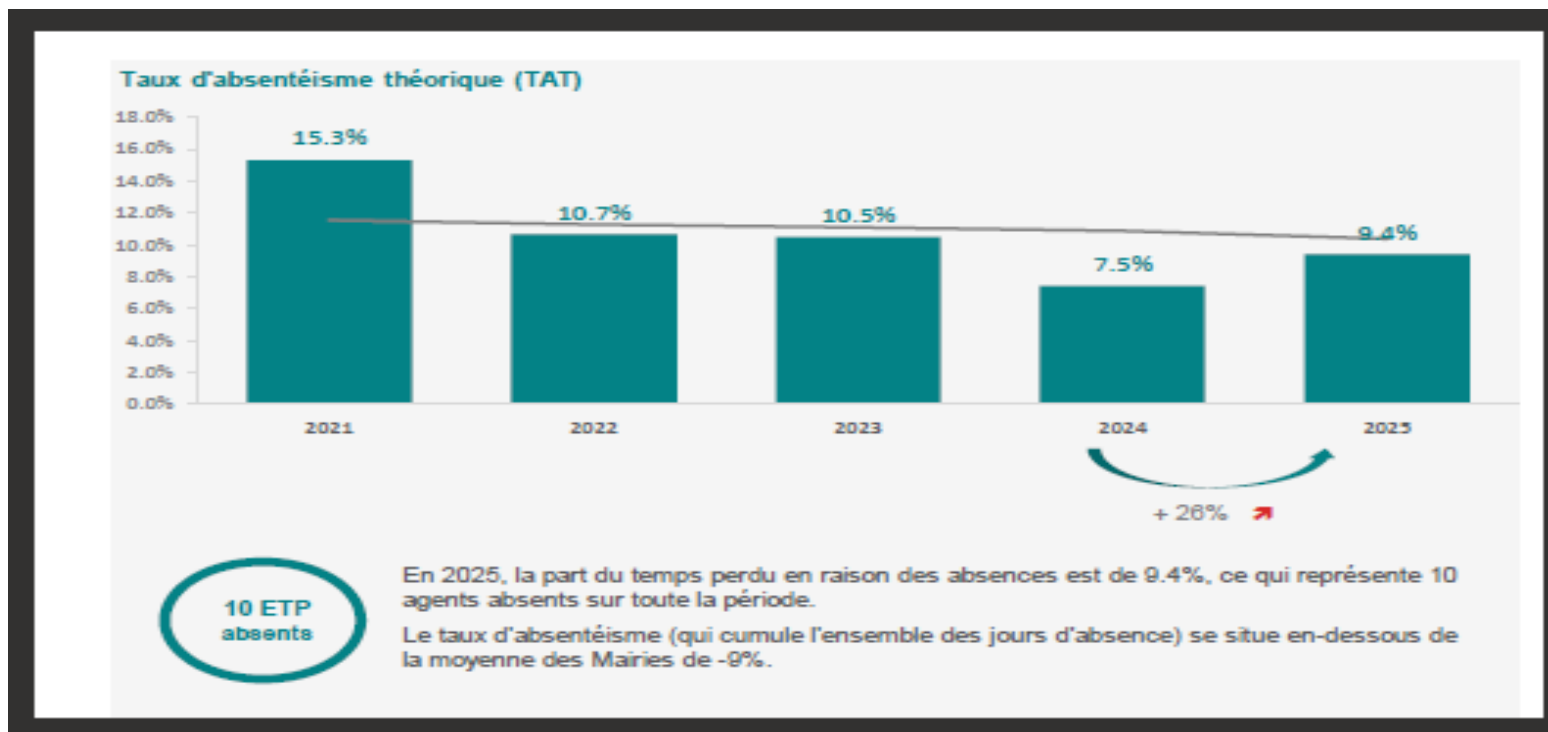
En 2025, ont été versés pour les emplois permanents :

- Traitement indiciaire : 2 596 286 €
- Nouvelle Bonification indiciaire : 33 626 €
- Complément de Traitement Indiciaire : 0 €
- Régime indemnitaire : 351 622 €
- Heures supplémentaires : 41 643 €

Conformément à la loi, et à la suite de plusieurs temps de concertation menés en 2021 avec les agents de la collectivité relatifs notamment à la durée hebdomadaire du temps de travail ainsi qu'aux horaires de travail, un nouveau projet de protocole relatif au temps de travail a été soumis au comité technique, lequel a émis un avis favorable. Ce protocole a ensuite été approuvé par le conseil municipal et le conseil d'administration du CCAS. Il regroupe l'ensemble des règles relatives au temps de travail dans la collectivité, prévoit et organise l'application de la règle des 1 607 h de travail annuel pour un agent à temps complet.

Le temps de travail en mairie est désormais de 1 607h/an pour donner suite à l'application du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Le taux d'absentéisme global 2025 est en hausse par rapport à 2024. Il s'établit à 9,4% en 2025 contre 7.5% pour 2024.



	Proportion d'agents absents	Nombre d'arrêts pour 100 agents employés	Fréquence d'arrêt	Durée moyenne (en jours)	Taux d'absentéisme théorique
Maladie ordinaire	29.9% ↘	47 ↗	1.6 ↗	39 ↗	6.6% ↗
Maternité Paternité	0.9%	1	1.0	112	0.4%
Longue maladie/Longue durée	2.8% →	3 →	1.0 →	213 ↘	2.1% ↘
Accident du travail	4.7% ↘	5 ↘	1.0 →	20 ↘	0.3% ↘
Absentéisme global	36.4% ↘	55 ↗	1.5 ↗	48 ↗	9.4% ↗

- Les charges de personnel représentent **59,25 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, en légère progression par rapport à 2024 (58,42 %), s'établit à un niveau quasi équivalent à la moyenne des communes de même importance (**59,20 %**).
- **Une étude d'analyse des risques psychosociaux** a été menée tout au long de l'année 2022 et 2023 avec l'aide d'un cabinet spécialisé et d'une psychologue/ergonome du travail. Cette analyse a été suivie de la rédaction d'un plan d'actions destiné à prévenir ces risques ainsi qu'à améliorer la qualité de vie au travail.
- **Complémentaire santé et Prévoyance**

L'ordonnance du 17 février 2021 redéfinit la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents.

La participation devient obligatoire dans le domaine de la santé et de la prévoyance (art.24° de l'ordonnance n° 2021-175).

- Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la couverture prévoyance et définit les montants de référence permettant de déterminer la participation minimale obligatoire des employeurs au financement des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.
- Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit **15 €**. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2026.
- Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit **7 €**. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du 1er janvier 2025.
- **Toutefois, notons que la Commune de Longuenesse accorde déjà depuis de nombreuses années une participation de l'employeur pour le paiement d'une mutuelle santé (supérieure à celle prévue de manière obligatoire par les textes à l'horizon 2026), laquelle s'établit comme suit : 20 € pour les agents titulaires, 12 € pour le conjoint, 5 € le premier enfant et 5 € le 2ème. 72 agents bénéficient de cette aide en 2025. (Le nouveau contrat (en vigueur depuis le 1er janvier 2019) prévoit désormais la possibilité d'adhésion pour les agents contractuels.)**
- **En outre, un contrat de groupe prévoyance avec maintien du salaire au-delà de 3 mois d'arrêt est également en place avec SOFAXIS, avec une participation de l'employeur qui est de 13 € par mois (supérieure également à celle prévue de manière obligatoire par les textes à compter du 1er janvier 2025). 101 agents adhèrent à cette prévoyance dans le cadre de la convention signée avec le centre de gestion.**
- **Avantages en nature et prestations sociales**
 - **Aide aux transports** : La collectivité participe depuis 2015 à hauteur de 75% aux abonnements de transports publics. 2 agents en ont bénéficié en 2025.
 - **Chèques restaurant** : Les agents de la commune bénéficient à l'année de 120 chèques déjeuner d'une valeur faciale de 4,5 €, avec une participation de 60% de l'employeur, soit 2,70 € par agent à charge de la mairie (pour 2024, le coût pour la collectivité est de 32 655 €). 113 agents (Ville et CCAS) bénéficient de ces chèques déjeuner.

- **Amicale du personnel** : La subvention à l'amicale du personnel est de 39 900 € en 2025, soit 0.70% de la masse salariale. Elle regroupe au 01/01/2026, 120 agents contre 116 au 01/01/2025 agents actif et retraités amicalistes (ville et CCAS). L'amicale organise notamment des voyages, des sorties et offre un chèque cadeau à Noël aux agents ayant un enfant âgé de 14 ans maximum.
- **Comité nationale d'action sociale (CNAS)** : la Ville et le CCAS y adhère afin que leurs agents bénéficient de ces diverses aides et prestations (large catalogue). Le coût pour 2025 concernant la Ville s'établit à 37 896€.
- **Autres avantages en nature et prestations sociales proposés par la Ville aux agents** :
 - le versement d'une allocation aux parents d'enfants atteints de handicap de moins de 20 ans,
 - une participation financière pour les séjours des enfants en accueil de loisirs sans hébergement, les séjours linguistiques, les colonies, les séjours en maisons familiales ou gîtes et les séjours dans le cadre éducatif,
 - un colis de fin d'année,
 - la location gratuite d'une salle municipale une fois par an.

2.2.2 Autres dépenses de fonctionnement (dont subventions)

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prév	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
Charges à caractère général	1 990 088 €	2 395 548 €	2 285 141 €	3 191 000 €	2 257 466 €	3 068 850 €	-4,61%	-1,21%
Autres charges de gestion courante	1 170 512 €	1 224 004 €	1 302 773 €	1 302 500 €	1 265 610 €	1 309 150 €	6,44%	-2,85%
Total	3 160 600 €	3 619 552 €	3 587 914 €	4 493 500 €	3 523 076 €	4 378 000 €	-0,87%	-1,81%

Entre 2021 et 2022, les charges à caractère général ont à nouveau progressé (+16% soit près de 278 000 €).

Nous pouvons noter à titre d'explication les éléments suivants : conclusion d'un contrat de 34 800 € pour une mission concernant l'archivage du patrimoine écrit de la Ville : le tri, le classement ainsi que l'élimination des documents obsolètes. (environ 300 mètres linéaires avant intervention) ; hausse des dépenses en formation extérieures au CNFPT ; location, pose et dépose des illuminations de fin d'année (environ 28 000 €) ; hausse globale de 24 000 € des dépenses relatives aux fêtes et cérémonies comprenant notamment les manifestations culturelles et les activités à destination des personnes âgées (ces dernières représentent plus de la moitié du total de cet article comptable) ; camion nacelle du service d'éclairage public ayant subi de nombreuses réparations pour un montant total de près de 10 000 € ; 16 100 € de réparations de dommages de la piste d'athlétisme (16 100 €) ; remplacement portique entrée parking stade Jean-Marie Barbier (10 100 €) ; hausse de plus de 20 000 € pour les carburants et combustibles ; augmentation de près de 40 000 € pour le recours à un prestataire de transport de personnes en raison de l'indisponibilité du bus communal pendant l'année 2022.

Les autres charges de gestion courante ont quant à elles augmenté de plus de 22 % soit plus de 213 000 € en lien principalement avec la hausse des subventions au CCAS et aux associations.

Le « bouclier tarifaire » est prolongé pour l'année 2023 pour les petites collectivités éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité, c'est à dire qui ont moins de 10 équivalents temps plein, des recettes de fonctionnement inférieures à 2 millions, et un contrat d'électricité d'une puissance inférieure à 36 Kva. La hausse des tarifs réglementés est limitée à 15% en moyenne à compter du 1^{er} février 2023.

Pour les collectivités non éligibles à ce bouclier tarifaire (ce qui est le cas de la Ville de Longuenesse), la LFI met en place un amortisseur électricité dès le 1^{er} janvier 2023. Pour les collectivités concernées et qui payent leur électricité plus de 180 €/MWh, l'État va prendre en charge 50% de la facture d'électricité pour les tarifs compris entre 180 et 500 €/MWh.

Il convient en outre d'ajouter que la Commune a fait le choix d'éteindre l'éclairage public entre 22h30 et 04h30 afin de réduire l'impact de la hausse du coût de l'électricité. Les horaires ont été légèrement modifiés début 2024 et l'éclairage public est désormais éteint de 23h30 à 04h30.

Entre 2022 et 2023, les charges à caractère général ont à nouveau progressé (+20,37% soit plus de 405 000 €). Les principales raisons sont la municipalisation de la cantine avec l'achat de denrées alimentaires et le transport des enfants, l'entretien de la voirie (+159 600 €), le versement à la CAPSO de deux années pour l'entretien des bouches d'égout pluviales (+116 000 €) et les dépenses d'énergie (+55 000 €).

Les autres charges de gestion courante ont quant à elles augmenté de 4,57 % en lien principalement avec la hausse de la subvention versée au CCAS (+115 000€).

Entre 2023 et 2024, les charges à caractère général ont légèrement diminué (-4,6% soit un peu plus de 110 000 €).

Nonobstant une prévision budgétaire 2024 plus importante que celle de 2023 compte tenu notamment de l'effet d'une année pleine pour la restauration scolaire et de l'augmentation conséquente des tarifs du gaz (multiplié par 2,07 en moyenne) malgré l'adhésion de la commune à un marché groupé coordonné par la fédération départementale de l'énergie du Pas-de-Calais, le total des dépenses relevant du chapitre 011 « Charges à caractère général » de l'exercice 2024 a été inférieur à celui de 2023.

La principale explication est une diminution des dépenses d'entretien de voirie pour un montant de plus de 211 200 € (article 615231) au détriment de la section d'investissement.

Toutefois, nous pouvons également souligner une hausse globale de plus de 126 100 € pour les dépenses d'énergie (article 60612) pour les raisons reprises ci-dessus, une diminution de plus de 93 400 € des dépenses imputées à l'article 62876 compte tenu du fait qu'en 2023 deux années ont été comptabilisées pour le remboursement à la CAPSO de la participation à l'entretien des bouches d'égout pluviales, une augmentation de plus de 38 000 € des achats de denrées alimentaires qui se justifie par l'effet d'une année pleine de fonctionnement de la restauration scolaire (article 60623).

En ce qui concerne les autres charges de gestion courante (chapitre 65), celles-ci ont légèrement augmenté (+6,4% soit 78 770 €) du fait principalement de l'augmentation de la subvention communale versée au CCAS (+60 000 €).

En 2025, les charges de fonctionnement des chapitres 011 « charges à caractère général » et 65 « autres charges de gestion courante » affichent une baisse globale de plus de 64 000 €. Cet effort est d'autant plus notable qu'elle absorbe le coût de l'assurance dommage – ouvrage du complexe sportif de Maillebois (environ 70 000 € avec une inscription au BP de 120 000 €) et le renforcement des moyens pour les travaux en régie (+ 105 000 € au compte 605 par rapport à 2024).

Ce résultat démontre aussi l'application par les services gestionnaires de l'objectif de baisse de 10 % appliqué aux dépenses de fonctionnement les plus maîtrisables conformément aux orientations fixées lors de la préparation budgétaire 2025.

En cohérence avec les points évoqués précédemment, la prévision budgétaire 2026 est ajustée à la baisse (-115 500 €). Par ailleurs, au chapitre 011, on note l'inscription d'une enveloppe de plus de 10 000 € (article 611) pour l'hébergement des progiciels RH et financier, ainsi qu'une enveloppe de 112 000 € dédiée à la taxe d'aménagement de la nouvelle salle de sport. La ville aura en outre à s'acquitter des polices d'abonnement nécessaires au raccordement au réseau de chaleur urbain communautaire pour les écoles Louis Blériot et George Sand ainsi qu'au bâtiment de l'ESCAL. Ces droits à payer une seule fois s'élève à environ 175 000 € (il est à noter que la commune devrait percevoir en 2027 une somme équivalente au titre des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)).

Subventions

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prév	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
CCAS	120 000 €	235 000 €	295 000 €	295 000 €	295 000 €	295 000 €	25,53%	0,00%
Associations	799 091 €	731 619 €	734 072 €	720 000 €	703 006 €	720 000 €	0,34%	-4,23%
Total	919 091 €	966 619 €	1 029 072 €	1 015 000 €	998 006 €	1 015 000 €	6,46%	-3,02%

- Subvention du CCAS

Depuis le 1er janvier 2017, les missions du CCAS ont été recentrées à la suite du transfert du multi-accueil, du Relais Petite Enfance (ex-RAM), de l'instruction du RSA et du Programme de Réussite Educative (PRE) à la Communauté d'Agglomération. Ce dernier changement est neutre financièrement pour le CCAS, les dépenses et recettes ayant été transférées simultanément ; seule subsiste la participation de la Ville de Longuenesse (environ 8 500 € par convention).

Parallèlement, le CCAS a intégré la gestion du portage de repas aux personnes âgées, auparavant assurée par la Ville.

Face à l'érosion de l'excédent de fonctionnement, la subvention communale a été progressivement ajustée : fixée à 120 000 € en 2022, elle a été portée à 235 000 € en 2023, puis à 295 000 € en 2024. Au regard de l'excédent de clôture 2024 (113 034,65 €), le montant de la subvention a été maintenu à 295 000 € pour 2025.

Pour l'exercice 2026, il est proposé de reconduire cette subvention à l'identique puisque le résultat devrait s'établir à 137 836,92€.

- Subventions aux associations

Le montant versé en 2022 aux associations est logiquement revenu à un niveau similaire à celui de 2019 et 2020.

Un montant en baisse de près de 8,5 % est à constater entre 2022 et 2023 compte tenu de la municipalisation de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2023. En effet, la subvention de fonctionnement versée à l'association jusqu'ici gestionnaire a été moins importante que les années antérieures puisqu'elle n'a fonctionné que pendant 2 trimestres. Cette subvention n'est plus du tout versée depuis 2024.

Un montant de 750 000 € a été prévu au BP 2024 pour les subventions aux associations. Le montant réellement versé s'élève à 734 000 € environ.

En 2025, la municipalité a dû opérer un arbitrage difficile en réduisant de 5 % les subventions versées aux associations (soit une baisse de 34 000 €), en lien avec une prospective annuelle de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Cette gestion rigoureuse s'inscrit dans une volonté plus large de freiner la hausse des dépenses de fonctionnement.

Pour l'exercice 2026, il est proposé de stabiliser cette enveloppe à 720 000 €, montant identique à celui de 2025.

2.3 – Bilan prévisionnel du fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement – Rétrospective et objectifs d'évolution :

CA : compte administratif - CFU : compte financier unique – BP : Budget primitif

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
011 Charges à caractère général	1 990 088 €	2 395 548 €	2 285 141 €	3 191 000 €	2 257 466 €	3 068 850 €	-4,61%	-1,21%
012 Charges de Personnel et frais assimilés	4 868 935 €	5 083 711 €	5 259 035 €	5 550 000 €	5 360 779 €	5 765 000 €	3,45%	1,93%
65 Autres charges de gestion courante	1 170 512 €	1 224 004 €	1 302 773 €	1 302 500 €	1 265 610 €	1 309 150 €	6,44%	-2,85%
014 Atténuation de charges				0 €		2 000 €		
66 Charges Financières	155 842 €	152 138 €	128 490 €	120 000 €	106 578 €	100 000 €	-15,54%	-17,05%
67 Charges spécifiques	3 106 €	233 €	40 106 €	5 000 €	12 081 €	5 000 €	17094,43%	-69,88%
68 Dotation aux amortissements et provisions	665 463 €	964 162 €	869 325 €	1 161 500 €	1 064 618 €	1 210 000 €	-9,84%	22,46%
023 Virement investissement			0 €	1 400 000 €	0 €	1 400 000 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 853 947 €	9 819 796 €	9 884 870 €	12 730 000 €	10 067 132 €	12 860 000 €	0,66%	1,84%

- Recettes de fonctionnement - Rétrospective et objectifs d'évolution :

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026 indicatif	2024/2023	2025/2024
70 Produits des services, du domaine	389 172 €	447 111 €	573 716 €	449 380 €	548 475 €	474 030 €	28,32%	-4,40%
72 Travaux en régie (042)	32 572 €	68 241 €	50 238 €	200 000 €	198 822 €	195 000 €	-26,38%	295,76%
73 Impôts et taxes	552 627 €	512 045 €	435 297 €	367 568 €	373 610 €	338 314 €	-14,99%	-14,17%
731 Fiscalité locale	4 875 965 €	5 121 596 €	5 232 110 €	5 338 000 €	5 493 148 €	5 428 000 €	2,16%	4,99%
74 Dotations et participations	4 864 026 €	4 929 920 €	5 058 353 €	4 953 270 €	5 129 042 €	5 022 760 €	2,61%	1,40%
75 Autres produits de gestion courante	356 816 €	261 746 €	302 758 €	193 095 €	213 814 €	192 614 €	15,67%	-29,38%
013 Atténuation de charges	159 459 €	109 010 €	69 708 €	50 000 €	43 478 €	31 000 €	-36,05%	-37,63%
76 Produits financiers	2 285 €	2 315 €	2 162 €	1 643 €	1 888 €	1 414 €	-6,59%	-12,68%
77 Produits exceptionnels et 78 Reprises	39 706 €	283 904 €	79 014 €	42 000 €	60 009 €	48 190 €	-72,17%	-24,05%
Excédent reporté			0 €	1 135 045 €	0 €	1 128 678 €		
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 272 627 €	11 735 887 €	11 803 357 €	12 730 000 €	12 062 285 €	12 860 000 €	0,57%	2,19%

	CA 2022	CFU 2023	CFU 2024	2024/2023	CFU 2025 prev	2025/2024
Résultat de l'exercice (fonctionnement)	2 418 681 €	1 916 091 €	1 918 486 €	0,13%	1 993 633 €	3,92%

Entre 2021 et 2022, le résultat a cette fois diminué de plus de 4%. Cela s'explique par le fait que les dépenses ont progressé plus vite que les recettes puisque nous sommes revenus à un rythme d'avant crise sanitaire pendant laquelle nos dépenses avaient davantage baissé que nos recettes. Notons tout de même que nos dépenses de fonctionnement 2022 étaient malgré tout supérieures à celles d'avant crise sanitaire. Il est également important de souligner que le résultat de l'exercice 2022 était à un niveau supérieur à ceux de 2019 et 2020.

Concernant 2023, nous pouvons souligner la progression des dépenses et des recettes de fonctionnement pour les différentes raisons susmentionnées.

Toutefois, il est important de noter que la progression n'est pas identique puisque si recettes ont progressé de 4,11 % entre 2022 et 2023, les dépenses ont quant à elles augmenté de près de 10,91 %. Le résultat reste cependant toujours largement excédentaire avec près de 2 millions d'euros mais dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement, il était déjà évoqué l'an passé que la commune devrait tout de même veiller à ne pas faire trop diverger voire à faire converger ces trajectoires pour ne pas réduire sa capacité d'investissement.

En ce qui concerne l'exercice 2024, le résultat de fonctionnement est quasi identique à 2023 et s'est établi à un peu plus de 1,9 million d'euros. Les recettes et les dépenses ont progressé quasiment de la même manière soit 0,66% pour les dépenses et 0,58% pour les recettes. A noter toutefois que plus de 245 000 € avaient été mandatés en section de fonctionnement en 2023 (article relatif à l'entretien des voies) alors que ce montant ne s'est élevé qu'à environ 34 000 € en 2024. En revanche, le montant des travaux de voirie en section d'investissement en 2024 est bien plus important qu'en 2023.

Entre 2024 et 2025, le résultat de fonctionnement affiche une progression de 3,92 %. Celui-ci s'explique par une croissance des recettes légèrement supérieure à celle des dépenses.

L'objectif de la stratégie de maîtrise des charges de structure (baisse de 10 % sur les crédits pilotables) consistait justement à pouvoir préserver une dynamique similaire d'évolution des recettes et des dépenses afin d'éviter l'érosion de l'excédent de fonctionnement et par conséquent de la capacité d'investissement. Ce choix est en adéquation avec les besoins d'investissement fixés dans le programme pluriannuel d'investissement.

Les efforts ainsi consentis en 2025 ont permis d'obtenir un résultat d'autant plus notable qu'il intègre des charges exceptionnelles ou renforcées, telles que la prime d'assurance dommage-ouvrage du complexe sportif de Maillebois (environ 70 000 €) et l'augmentation des moyens alloués aux travaux en régie (+ 105 000 € au compte 605). Quant aux recettes, la progression s'explique essentiellement par la revalorisation des valeurs locatives (+1,7%) servant de base au calcul de la fiscalité locale ainsi que la hausse du taux de TFPB (+3%), générant un produit supplémentaire de 220 000 €.

2.4 - Section d'Investissement

2.4.1 Endettement

NB : les prévisions sont établies hors nouvel emprunt

<u>Date</u>	<u>Intérêts à rembourser</u>	<u>Capital à rembourser</u>	<u>Encours dette</u>
31/12/2020	201 908 €	801 993 €	5 030 999 €
31/12/2021	182 418 €	833 460 €	4 197 539 €
31/12/2022	168 488 €	589 985 €	5 590 862 €
31/12/2023	165 640 €	718 318 €	4 872 544 €
31/12/2024	142 424 €	740 363 €	4 132 181 €
31/12/2025	118 322 €	608 737 €	3 523 445 €
31/12/2026 prev	98 916 €	541 676 €	2 981 768 €
31/12/2027 prev	81 846 €	489 093 €	2 492 675 €
31/12/2028 prev	65 494 €	484 994 €	2 008 137 €
31/12/2029 prev	49 455 €	416 876 €	1 590 806 €
31/12/2030 prev	37 157 €	311 237 €	1 279 569 €

Orienté à la baisse depuis 2019, l'endettement a progressé en 2022 avec la contraction d'un prêt de 2 M€. Si cet investissement accroît l'encours global, les ratios de solvabilité de la commune demeurent très satisfaisants et témoignent d'une gestion prudente.

L'objectif sur les prochaines années est de stabiliser l'endettement de la commune à 6-7 M€ maximum.

Notre niveau d'endettement se situe en deçà des ratios constatés d'endettement, la moyenne de la strate pour les communes de 10 à 20 000 habitants se situant à 777 €/habitant (320 €/habitant pour Longuenesse et un ratio de capacité de désendettement qui s'établit à 1 an et 4 mois).

Sur la base de cet objectif, la « capacité d'emprunt » de la commune jusqu'en 2030 se situe au maximum à environ 5 M € avec la possibilité de lever une première partie d'emprunt en début de mandat et, une seconde partie dans la deuxième moitié du mandat. Il semble intéressant d'envisager un nouvel emprunt dans le cadre du projet de création du complexe sportif Maillebois puisque nous pourrions potentiellement obtenir un taux d'intérêt attractif lié à l'exemplarité environnementale de ce projet.

2.4.2 Recettes d'investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 prev	2024/2023	2025/2024
10222 FCTVA	425 442,69 €	571 534,35 €	295 898,59 €	414 655,83 €	493 084,33 €	40,13%	18,91%
10226 Taxe aménagement	26 729,78 €	23 079,43 €	23 387,00 €	56 484,97 €	22 229,07 €	141,52%	-60,65%
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	2 100 000,00 €	2 400 000,00 €	2 100 000,00 €	2 350 000,00 €	2 000 000,00 €	11,90%	-14,89%
13 Subventions d'investissement	862 538,03 €	544 032,82 €	274 166,96 €	571 899,91 €	249 724,02 €	108,60%	-56,33%
16 Emprunts et cautionnements	2 680,00 €	2 002 030,00 €	630,00 €	510,00 €	0,00 €	-19,05%	-100,00%
21 Immobilisations corporelles	4 004,10 €	99,00 €					
23 Immobilisations en cours			325,40 €	1 234,08 €	0,00 €		-100,00%
27 Autres immobilis. financières			18 750,00 €	18 750,00 €	18 750,00 €		0,00%
458 Opérations d'investissement sous mandat	17 403,13 €						
Opérations d'ordre (amortissement, cessions) (040)	599 141,48 €	649 657,46 €	887 297,56 €	882 186,17 €	1 021 594,87 €	-0,58%	15,80%
Opérations d'ordre (patrimoniales) (041)	176 507,53 €	36 422,25 €	129 293,13 €	33 274,17 €	655 727,97 €	-74,26%	1870,68%
<i>Excédent investissement</i>	2 197 672,22 €	1 439 076,95 €	4 757 733,26 €	4 765 582,93 €	4 885 657,60 €	0,16%	2,52%
Total des recettes	6 412 118,96 €	7 665 932,26 €	8 487 481,90 €	9 094 578,06 €	9 346 767,86 €	7,15%	2,77%

Les recettes d'investissement sont en augmentation de 19,5% entre 2021 et 2022. On peut noter une forte hausse du FCTVA (conséquence à la hausse des dépenses d'investissement ces dernières années), une hausse également de l'excédent de fonctionnement capitalisé ainsi que la souscription d'un emprunt de 2 millions d'euros.

Entre 2022 et 2023, les recettes d'investissement ont à nouveau progressé (+10,72% soit 821 550 €). Les explications sont principalement le montant de l'excédent d'investissement reporté ainsi que les écritures d'ordre.

Les recettes d'investissement ont, de nouveau, évolué entre 2023 et 2024 (+7,15%). Les raisons principales sont une hausse du FCTVA, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et des subventions d'investissement.

L'exercice 2025 enregistre une progression modérée des recettes, avec une hausse de 252 000 € par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des opérations d'ordre (+ 760 000 €), malgré une diminution de 350 000 € de l'excédent de fonctionnement capitalisé et 320 000 € de subventions d'investissement.

2.4.3 Dépenses d'investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025 prev	2024/2023	2025/2024
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	179 572,15 €						
13 Remboursement subventions			24 215,61 €	0,00 €	0,00 €		
16 Remboursement emprunts	835 169,94 €	592 000,00 €	735 590,44 €	740 832,54 €	608 736,83 €	0,71%	-17,83%
20 Immobilisations incorporelles	234 962,25 €	275 577,13 €	171 600,78 €	322 516,48 €	266 985,50 €	87,95%	-17,22%
21 Immobilisations corporelles	525 796,50 €	1 235 069,63 €	1 701 291,07 €	2 237 282,40 €	863 279,19 €	31,50%	-61,41%
23 Immobilisations en cours	2 930 281,57 €	553 219,77 €	860 809,25 €	790 195,40 €	1 109 941,91 €	-8,20%	40,46%
26 Participations	400,00 €						
27638 Autres créances immobilisées		150 000,00 €					
458 Opérations d'investissement sous mandat	17 403,13 €						
040 Opération d'ordre (trx régie)	72 948,94 €	65 910,22 €	99 098,69 €	84 819,47 €	237 125,37 €	-14,41%	179,56%
041 Opérations d'ordre (patrimoniales)	176 507,53 €	36 422,25 €	129 293,13 €	33 274,17 €	655 727,97 €	-74,26%	1870,68%
Total des dépenses	4 973 042,01 €	2 908 199,00 €	3 721 898,97 €	4 208 920,46 €	3 741 796,77 €	13,09%	-11,10%

Le total de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) s'élève à 2,9 M€ en 2022, montant le plus bas ces dernières années en raison du décalage du démarrage de plusieurs projets pour des raisons techniques (création d'un complexe sportif, mise en œuvre de l'ADAP notamment).

Les dépenses d'investissement ont connu une croissance soutenue sur les deux derniers exercices, avec une progression de 27,98 % en 2023, suivie d'une hausse de 13,09 % en 2024.

Les investissements reculent de 11,10 % en 2025 pour retrouver leur volume de 2023. Ce ralentissement relatif précède une nouvelle phase opérationnelle, avec des montants conséquents. Il est à noter le lancement des travaux du complexe sportif en fin d'année 2025 et le démarrage prévu des opérations liées à l'ADAP au cours de l'exercice 2026.

Les principales dépenses d'investissement en 2025 ont concerné :

LIBELLE DU COMPTE	OBJET	MONTANT
Immobilisations incorporelles		
Frais d'études		
	Mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage construction d'un complexe sportif	2 738,10
	Mission de relevés et calculs de capacité portante de la charpente en bois pour la Salle de sports Maillebois	1 860,00
	Mission OPC (Ordonnancement pilotage coordination) construction d'un complexe sportif	13 001,27
Concessions et droits similaires		
	Licence serveurs voisins vigilants et solidaires budget investissement	10 800,00
	Migration logiciel Municipol Web	3 900,00
Subventions d'équipement versées		
Bâtiments et installations		
	Aides primo accédants : 2 dossiers	8 000,00
Attributions de compensation d'investissement		
	Attribution compensation négative investissement	32 135,00
Immobilisations corporelles		
Bâtiments publics		
	Remplacement alarme intrusion dans la salle des fêtes	10 579,20
	Raccordement eau chaude et eau froide au cimetière des chartreux	5 347,31
	Préau pour l'école Verlaine	19 152,00
	Réfection des peintures du rez-de-chaussée de l'école Georges Sand	14 522,56
	Câblage du réseau informatique des écoles Sand et Centre	6 720,00
	Divers travaux au Chalet de Morbier	23 022,00
	Fourniture et pose d'une main courante à l'escalier de l'ESCAL	5 181,52
Réseaux de voirie		
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Couche de roulement Rue Eugène Varlin	116 070,00

	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Couche de roulement Rue Bau-delaire	52 758,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Couche de roulement Allée des Bruyères	69 510,00
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Réfection parking cimetière	39 696,86
	Travaux de signalisation horizontale sur les voiries communales 2025	12 419,39
	Interventions ponctuelles en voirie et réseaux – Complément réfection parking cimetière	9 924,22
	Signalisation cheminement cyclable Guynemer – Bastié	5 113,37
	Signalisation cheminement cyclable Descartes-Rimbaud	2 658,96
Installations de voirie		
	Micro signalétiques pour le service voirie	4 332,00
	Remplacement du feu tricolore carrefour Blum-Bastie-Camus	25 598,53
Réseaux d'électrification		
	Intervention armoire feux tricolores Route des Bruyères	3 864,00
	Intervention armoire feux tricolores Avenue Clémenceau	5 316,00
	Remplacement des câbles défectueux Route de Wisques	7 332,00
Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		
	Remplacement des extincteurs divers bâtiments	3 378,90
Autre matériel technique		
	Acquisition illuminations de fin d'année	9 136,56
Autres installations, matériel et outillage techniques		
	Acquisition fraiseuse + table + enceinte de sécurité pour service menuiserie	7 602,34
	Acquisition souffleur chargeur tondeuse compresseur et batteries pour le cimetière	2 345,85
	Acquisition souffleurs, tondeuse et débroussailleuse pour le service espaces verts	4 020,00
	Coffret de prises pour décorations de Noël	6 523,20
	Illumination de la boule de Longuenesse	7 846,87

Autres matériels de transport		
	Acquisition camion grue pour le service voirie en 211 FC	72 000,00
	Achat d'un micro tracteur John Deere 3038 ^E pour le service espaces verts	29 500,00
Matériel de bureau et mobilier scolaire		
	Armoires hautes à rideaux + 6 armoires à rideaux pour primaire Blum	5 351,04
	Mobilier pour primaire Centre	2 830,60
Autres		
	Acquisitions 5 fontaines à eaux pour les ateliers municipaux + mairie + média-tour + cantine scolaire	12 646,08
	Laveuse pour primaire Blum	5 724,04
	Rideau pour la salle des Arts du 1 ^{er} étage à la Médiathèque	2 698,03
Immobilisations en cours		
Constructions		
	Exploitation des installations de chauffage ventilation production d'eau chaude sanitaire et traitement des eaux bâtiment communaux	21 500,41
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Salle des Fêtes	126 562,74
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Ecole Pasteur	64 559,08
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures et portes salle Restaurant Scolaire	46 855,72
	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures, des portes et châssis au CASQ	174 049,35
	Réfection de la toiture de la Salle des Fêtes – Restauration Scolaire	98 979,60
	Travaux de rénovation des toitures – Réfection de la toiture aile gauche au Centre Lamartine	8 099,70
	Fourniture et pose de couvre mur Salle des Fêtes	8 613,60
	1 ^{er} acompte travaux de réalisation d'un complexe sportif – Lot 1 Terrassement VRD	120 192,83
	1 ^{er} acompte travaux de réalisation d'un complexe sportif – Lot 6 Démolition – Désamiantage – Fondations – Gros œuvre – Charpente métallique	36 534,00

Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		
	Avance forfaitaire Lot 6 – Construction d'une salle de sport et restructuration de l'existant	75 410,50
	Avance forfaitaire Lot 1 – Terrassement VRD – Réalisation d'un complexe sportif Maillebois	26 643,85
	Avance Lot 4 – Pompe à chaleur – Chaufferie et réseaux de chaleur – Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration de l'existant	14 400,00
RESTES A REALISER DEPENSES DES ANNEES ANTERIEURES		
Frais d'études	-	
	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal Route de Wisques – Solde tranche ferme	3 720,00
	Etude complémentaire de faisabilité pour construction centre technique route de Wisques	3 960,00
	Mission assistance à maîtrise d'ouvrage construction salle de sports	18 652,51
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (IDEA)	77 897,39
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (BTC)	57 441,40
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (VRDAO)	10 200,19
	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif (LABORDE)	4 808,28
	Mission contrôle technique construction d'une nouvelle salle de sports et restructuration de vestiaires existants	3 270,00
	Maîtrise d'œuvre – Réfection de l'éclairage public sur un plan triennal	3 882,00
Concessions et droits similaires	Refonte site internet de la Ville	5 895,36
Autres agencements et aménagements terrains	Fourniture et pose d'une clôture + portail et portillon à la Salle Léo Lagrange	9 069,60
Installations générales	Rénovation des sols au groupe scolaire Sand	33 127,09
Installations de voirie	Mobilier urbain pour quartier Fort Maillebois	29 139,60
Autres réseaux	Raccordement fibre optique Mairie et Salle des Fêtes	4 495,61
Autres réseaux	Création d'un poteau d'aspiration incendie rue du château de la côte	7 370,55

Autres installations, matériel et outillage techniques	1 tondeuse autoportée + 6 batteries + 1 remorque pour le cimetière	10 485,00
	Acquisition de défibrillateurs pour différents bâtiments	7 560,02
Autres matériels de transport	Acquisition d'un véhicule Peugeot 308 SW pour les services techniques	24 277,28
Matériel informatique scolaire	Acquisition matériel informatique pour les groupes scolaires	5 719,80
Matériel de bureau et mobilier scolaires	Acquisition de matériel de bureau et mobilier scolaires	10 609,78
Autres matériels de bureau et mobiliers	Acquisition autres matériels de bureau et mobilier	17 916,21
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation menuiseries extérieures Salle des Fêtes (portes et verrière)	22 837,62
	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire Léon Blum – Lot n°3 Menuiseries extérieures	10 463,99
	Travaux de réfection de la toiture de l'école G. Sand	22 746,66
Installations, matériel et outillages techniques	Rénovation de l'éclairage public sur 3 ans tranche ferme et optionnelles1 et 2	229 233,26

2.4.4 Résultat d'investissement – Objectif d'évolution du besoin de financement annuel

En sus des dépenses d'investissement pour 2025, les restes à réaliser en dépenses sont également importants (près de 0,9 M €) puisque la Commune a signé des marchés importants mais à long délai de réalisation (maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif, l'AMO et OPC de la nouvelle salle de sport, maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmé, travaux de menuiseries dans les bâtiments communaux notamment).

Les restes à réaliser :

DEPENSES (en € TTC) : 891 931,01 € au total

Les principales opérations sont rappelées ci-dessous :

CATEGORIE DE DEPENSE	OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre et suivi d'exécution de l'ADAP	58 949,21
Frais d'études	Etude de faisabilité pour la construction d'un centre technique communal route de Wisques	10 680,00
Frais d'études	Mission de coordination sécurité santé pour 17 bâtiments pour mise en accessibilité ADAP des ERP	13 632,00
Frais d'études	Mission contrôle technique mise en accessibilité ADAP des ERP pour 22 bâtiments	20 592,00
Frais d'études	Mission SPS pour le suivi des travaux ADAP pour 8 bâtiments	5 952,00
Frais d'études	Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un complexe sportif	282 615,80
Frais d'études	Mission de contrôle technique construction d'une nouvelle salle de sports et restructuration de vestiaires existants	9 666,00
Frais d'études	Etude géotechnique de conception phase projet construction d'un complexe sportif Maillebois	2 904,00
Frais d'études	Accompagnement au montage de dossier d'une demande de subvention FEDER pour la salle de sport Maillebois	3 250,00

Frais d'études	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la conduite de travaux de réalisation d'un complexe sportif	49 490,40
Frais d'études	OPC réalisation d'un complexe sportif	65 694,73
Equipements du cimetière	Fourniture et pose de 2 columbariums	12 631,20
- Installations générales	Remplacement CTA salle des fêtes	60 612,56
- Installations générales	Fourniture et pose de revêtement de sol école Blériot	7 188,87
Installations générales	Rénovation de sols groupe scolaire Sand	47 208,80
Installations générales	Installation portail sécurisé école Léon Blum	11 997,60
Réseaux de voirie	Travaux de rénovation et d'entretien rue du Capitaine Revel	6 716,65
Réseaux de voirie	Signalisation liaisons cyclable Rimbaud	3 817,37
Installations de voirie	Achat de 10 cendriers de rue	5 281,20
Réseaux d'électrification	Remplacement projecteurs leds terrains d'entraînement stade des Chartreux	25 498,91
Réseaux d'assainissement	Réhabilitation du réseau d'assainissement unitaire de la rue des Chartreux	4 934,69
Autre matériel technique	Achat de 46 lampadaires leds pour remplacement parc de l'hôtel de ville	12 650,00
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Achat d'une mini pelle pour les services techniques	13 560,00
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Achat de défibrillateurs pour 4 bâtiments	4 623,78
Autres install. Mat.et Outill.techniques	1 Défibrillateur pour le Centre culturel Lamartine	1 351,38
Autres install. Mat.et Outill.techniques	Remplacement tableau électrique salle Léo Lagrange	6 081,36

Autres install. Mat et Outill.techniques	Achat d'une brosse pour entretien terrain synthétique stade JMB	10 620,00
Autres matériels de transport	Achat d'un véhicule Citroën Jumper	38 924,59
Matériel informatique scolaire	Achat d'écrans numériques pour groupes scolaires L. Pasteur et L. Blum	5 395,20
Matériel informatique scolaire	Achat d'un vidéoprojecteur pour groupe scolaire du Centre	910,80
Matériel de bureau et mobilier urbains	Achat de mobilier pour les écoles	5 410,48
Autres mat.bureau et mobilier	Achat de mobilier pour les services municipaux	7 058,49
Autres mat.bureau et mobilier	Achat de 60 tables et 60 chaises pour la restauration scolaire	30 839,76
Autres mat. Bureau et mobilier	Achat de 37 matelas et 37 sommiers pour le chalet de morbier	8 242,86
Autres	Achat d'un système d'éclairage pour manifestations diverses	5 241,36
Constructions	- Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures Lamartine	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures école Blériot	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures CASQ	4 636,80
Constructions	Travaux de maintenance et réhabilitation de menuiseries extérieures école Verlaine	4 636,80

RECETTES (en € TTC) : 2 692 330,22 € au total

Les opérations sont rappelées ci-dessous :

TIERS	OBJET DE LA RECETTE	MONTANT DU RESTE A REALISER
Subvention FDE 62	Audit « Bâti » - École Léon Blum (2 187 € - 625 € (acompte))	1 562,00
Subvention FDE 62	Assistance à maîtrise d'ouvrage « Energie » - Groupe Scolaire Blum	5 053,00
Subvention FDE 62	Suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement (Tranche ferme + optionnelles 1 et 2)	40 600,00
Etat – DETR	Travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans les bâtiments	26 659,24
Département du Pas-de-Calais	Construction d'une salle de sports	1 500 000,00
CAPSO – Fonds de concours	Travaux de construction d'une nouvelle salle de sports	186 000,00
Etat – DETR	Complexe sportif Maillebois : construction d'une nouvelle salle et rénovation de la salle existante	250 792,76
Région – Agence Nationale du Sport	Rénovation et extension d'une salle multisports	410 000,00
Etat – Fonds vert	Rénovation de la salle des sports Maillebois	252 000,00
Département du Pas-de-Calais	Travaux de peinture à l'école Georges Sand et d'acquisition de mobilier pour les écoles Georges Sand, Léon Blum et Louis Blériot	15 546,00
Région Hauts-de-France	Plan arbres	3 303,00
CAF	Achat de matériel et d'équipement pour les ACM (accueils collectifs de mineurs)	814,22

La section investissement présente un solde global d'exécution prévisionnel excédentaire de 5 604 971 € pour 2025 (*tenant compte du résultat antérieur reporté*) en raison principalement du démarrage du projet de complexe sportif en fin d'année 2025 alors que l'emprunt a déjà été souscrit afin de bénéficier des taux d'intérêt qui étaient très attractifs.

Compte tenu des restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes, le solde global d'exécution de la section d'investissement présente un excédent s'élevant à 7 405 370 €. En effet, certaines subventions attribuées pour le projet du complexe sportif sont reprises dans les RAR de recettes.

Sera également réalisé un virement à la section d'investissement de 2 M€ (prélèvement sur le résultat de la section de fonctionnement pour l'année 2025 excédentaire au global de 3,128 M€).

L'objectif est de poursuivre notre ambitieux programme d'investissements en 2026 et pour les années suivantes, en ayant pour objectif de fixer l'enveloppe des dépenses d'investissement 2026 (hors restes à réaliser (RAR) 2025) à environ 12,4 M€ (dont environ 0,55 M€ de remboursement des emprunts et 0,74 M€ de dépenses d'ordre).

La gestion sous forme d'AP (Autorisation de Programme), AE (Autorisation d'Engagement) et CP (Crédits de Paiement) actée par délibération en 2022 et révoquée plus bas, permet à une collectivité de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné, l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas devoir prévoir, en recette, l'intégralité des recettes correspondantes.

Ainsi, certaines opérations pour lesquelles nous disposons déjà de recettes correspondantes (projet du complexe sportif et de mise en œuvre de l'ADAP notamment) ne connaîtront pas de réalisation intégrale cette année.

Nous n'inscrivons donc pas l'intégralité de ces dépenses au BP 2026 mais uniquement les crédits prévisionnels nécessaires pour respecter la logique de la gestion en AP, AE et CP.

Toutefois, nous devons inscrire en recettes au BP 2026 les crédits que nous possédons déjà ou qui nous seront versés dans l'année à venir et qui nous serviront à financer notre programme d'investissement pour les années à venir.

2.5 Programme de réalisations 2026

Sont repris ci-après les principaux travaux et achats qui pourraient être proposés pour le BP 2026 (en € TTC) :

OBJET DE LA DEPENSE	MONTANT ESTIME TTC
TRAVAUX GROUPES SCOLAIRES (GS)	
Implantation de panneaux photovoltaïques sur les GS G. Sand, L. Blum, L. Blériot	175 000,00 €
Végétalisation de la cour de l'école Léon Blum	50 000,00 €
Réfection des sols de l'étage du GS G. Sand	42 000,00 €
Achat de peintures isolantes pour les écoles Louis Blériot et du Centre	40 000,00 €
Travaux de remise en peinture de salles de classes et espaces communs	23 000,00 €
Implantation d'un préau GS G. Sand	15 000,00 €
Pose de rideaux dans les écoles	12 000,00 €
Câblage internet GS P. Verlaine	6 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires - complément	5 000,00 €
Visiophones - extension de l'existant des groupes scolaires - complément	5 000,00 €

TRAVAUX TERRAINS ET SALLES DE SPORTS	
Réalisation d'un complexe sportif quartier Maillebois – Construction d'une nouvelle salle de sport et restructuration d'une salle existante - crédits Année 2026	5 500 000,00 €
Petites interventions diverses dans les salles de sports	20 000,00 €
Réparation piste d'athlétisme	11 000,00 €
Sautoir mise en conformité piste athlétisme	11 000,00 €

TRAVAUX AUTRES BATIMENTS	
Nouveau centre technique municipal - Provision pour acquisition éventuelle d'un terrain et/ou démarrage des travaux	1 200 000,00 €
Réalisation travaux mise aux normes ADAP des ERP (crédits 2026)	600 000,00 €
Remplacement de menuiseries : chaufferies/ centre Lamartine/ groupe scolaire du Centre / Complexe des Chartreux	150 000,00 €
Dissociation des réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire au centre Lamartine	150 000,00 €
Programme annuel de travaux de toitures dans les bâtiments communaux	150 000,00 €
Aménagement parc de média'tour	30 000,00 €
Aménagement du bois de la Garenne (allées/voirie)	25 000,00 €
Renouvellement de chaudières dans les bâtiments	24 000,00 €
Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €

Renouvellement éclairage LED des bâtiments du CASQ et du centre Lamar-tine	15 000,00 €
Entretien chalet Morbier	10 000,00 €
Dotation annuelle pour entretien, remplacement, acquisition défibrillateurs	10 000,00 €
Renouvellement alarmes	6 000,00 €
Renouvellement des désenfumeurs	5 000,00 €
Pose de stores au Centre Saint-Quentin (CASQ)	5 000,00 €
Remplacement d'extincteurs + blocs autonomes d'éclairage de sécurité (BAES)	5 000,00 €

AMENAGEMENTS ET ENTRETIEN DES CIMETIERES

Achat de matériel d'entretien et pose d'une cuve de récupération des eaux pluviales	14 000,00 €
Réfection bureau état-civil / cimetières	8 000,00 €
Raccordement de la fibre au cimetière des Chartreux	5 500,00 €
Enduit bacs à déchets	4 000,00 €
Réfection monuments aux morts	3 000,00 €

VOIRIES/LIAISONS DOUCES/MOBILIER URBAIN/SECURITE

Programme de réfection de voiries suivant choix commission travaux	190 000,00 €
Interventions sur réseau assainissement	140 000,00 €
Poursuite aménagement liaisons douces sur voirie	26 000,00 €
Achat terrain pour création d'un parking à côté du terrain de BMX	20 000,00 €
Achat terrain pour création d'une liaison douce rue de l'Argilière (emplacement réservé au PLUi)	15 000,00 €
Poursuite mise aux normes des arrêts de bus	10 000,00 €
Remplacement de mobilier urbain accidenté (provision)	8 000,00 €
Achat d'une caméra nomade supplémentaire	5 000,00 €
Achat d'un nouveau radar pédagogique	3 000,00 €

CREATION ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Projet de végétalisation du quartier du Renan (1er acompte remboursement à la Capso dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée)	40 000,00 €
Acquisition d'une brosse pour le terrain synthétique (stade JMB)	34 000,00 €
Achat de mobilier urbain et plantation dans le cadre du projet Maillebois 2030	25 000,00 €
Matériel pour le service espaces verts	18 800,00 €

ECLAIRAGE PUBLIC, FEUX TRICOLORES ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNEE

Poursuite du renouvellement du parc d'éclairage public	160 000,00 €
Implantation de feux tricolores intelligents Route de Wisques	30 000,00 €
Acquisition de nouvelles décorations de fin d'année pour remplacement des décors poteaux	10 000,00 €

ACQUISITION DE VEHICULES ET MOBILIER

Achat d'un fourgon utilitaire et d'un engin de chargement	60 000,00 €
Achat de dalles pour amélioration acoustique du restaurant scolaire	50 000,00 €
Renouvellement du parc de copieurs des services municipaux et des groupes scolaires	50 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier pour les services municipaux	43 000,00 €
Matériel de bureau et mobilier dans les groupes scolaires	36 000,00 €
Renouvellement de la sonorisation de la salle du conseil municipal	15 000,00 €
Mobilier pour le restaurant scolaire (provision)	10 000,00 €
Mobilier et électroménager pour le chalet de Morbier	10 000,00 €
Equipement mobilier, vaisselle et électroménager Salle Léo Lagrange	7 000,00 €
Equipement mobilier, vaisselle et électroménager Salle du centre Lamartine	6 000,00 €

INFORMATIQUE	
Achat et mise en place d'un nouveau logiciel de gestion ressources humaines	63 300,00 €
Achat et mise en place d'un nouveau logiciel de gestion financière	62 000,00 €
Provision pour acquisition d'un logiciel informatique de gestion administrative	23 000,00 €
Acquisition de ENI, TBI et écrans tactiles dans les groupes scolaires	15 000,00 €

AIDES	
Aides aux primo-accédants (provision)	12 000,00 €
Aides aux rénovations de façades commerciales (provision)	10 000,00 €

Au titre du programme pluriannuel communal d'investissement jusqu'en 2030, l'engagement ou la poursuite des principaux investissements suivants sont fixés comme objectifs dans les prochaines années sous réserve des possibilités budgétaires : (les montants ci-dessous sont des estimations en € TTC)

Programme Travaux neufs et de Réhabilitation				
Acquisition de terrains et bâtiments				
Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Réseau d'assainissement	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Travaux de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière Saint-Quentin	110 000,00 €			
Aménagement paysager du cimetière Saint-Quentin	50 000,00 €			
Réalisation d'un ossuaire au cimetière Saint-Quentin	10 000,00 €			
Fourniture et pose columbarium au cimetière Saint-Quentin	7 000,00 €			
Poursuite aménagement du bois de la Garenne	25 000,00 €			
TRAVAUX Programme ADAP des bâtiments (crédits 2027)	600 000,00 €			
Maîtrise d'œuvre (MOE) Programme ADAP des bâtiments (crédits 2027)	67 620,00 €			
Création d'un nouveau centre technique municipal (travaux)	800 000,00 €	500 000,00 €		
MOE Construction d'un centre technique municipal	80 000,00 €	50 000,00 €		
Poursuite réhabilitation site Morbier	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	10 000,00 €
Programme remplacement chaudières location	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Construction d'une maison de quartier Salamandre	700 000,00 €	300 000,00 €		

MOE pour la construction d'une maison de quartier Salamandre	50 000,00 €	50 000,00 €		
MédiaTour / Poursuite aménagement Jardin des sens	10 000,00 €			
MédiaTour / Poursuite aménagement théâtre de verdure	10 000,00 €			
Renforcement réseau poteaux incendie	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Mise en place de préaux dans les écoles	15 000,00 €	15 000,00 €		
Création et extension salle de sport Maillebois (crédits 2027)	3 000 000,00 €			
MOE Création et extension salle de sport Maillebois (crédits 2027)	130 000,00 €			
Intervention sur Locaux Archers	100 000,00 €			
Intervention sur Locaux Restos du cœur	100 000,00 €			
Création nouveaux sanitaires judo	30 000,00 €			
Programme de réfection des cours des écoles avec aménagement paysager	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Réhabilitation et aménagement de liaisons douces	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
Provision amélioration équipement sportif	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Acquisition local association Delta et travaux d'amélioration	25 000,00 €	50 000,00 €		
Groupe scolaire du Centre - Dissociation réseaux de chauffage et d'eau chaude sanitaire	150 000,00 €			
Achat de mobilier urbain et plantation dans le cadre du projet Maillebois 2030	25 000,00 €			
Projet de végétalisation du quartier du Renan (remboursement à la Capso dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage déléguée)	40 000,00 €	46 000,00 €		

Programme d'Entretien du Patrimoine				
Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Programme annuel isolation des bâtiments	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Programme annuel achat peinture isolante	50 000,00 €	50 000,00 €		
Programme annuel toitures des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
Programme annuel remplacement de menuiseries des bâtiments	150 000,00 €	150 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Rénovation des revêtements de sols des bâtiments communaux	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Programme annuel rénovation logements locatifs	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Frais d'études/maîtrise d'œuvre et diagnostics (provision)	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Renouvellement défibrillateurs et extincteurs	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Investissement matériel cuisine	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Signalisation verticale programme annuel	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Renouvellement et entretien parc éclairage public	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €	160 000,00 €
Mise en conformité des abris bus	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Acquisitions illuminations de fin d'année	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement ssi/ppms/alarmes programme annuel	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Acquisition et entretien jeux extérieur (enveloppe annuelle)	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Entretien et renouvellement parc de feux (carrefours)	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Programme annuel entretien de la voirie	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €	290 000,00 €
Sécurisation des groupes scolaires (clôtures , portails)	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Petites interventions diverses (enveloppe annuelle)	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Remplacement du revêtement des sols des équipements sportifs		60 000,00 €		

Programme annuel d'Équipement/mobilier des services et bâtiments

Libellé opération	2027	2028	2029	2030
Achat matériel éducatif informatique groupes scolaires	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
Achat mobilier et matériel de bureau groupes scolaires	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Achat mobilier et matériel de bureau services municipaux	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Achat mobilier chalet de Morbier	8 000,00 €	5 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Achat matériel manifestations culturelles	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Achat/renouvellement logiciels métiers (provision)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Remplacement tondeuse auto portée	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Programme renouvellement véhicule léger	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Remplacement de fourgons et petit utilitaire	40 000,00 €			
Dotation annuelle petit matériel espaces verts	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
Rénovation du parc de mobilier urbain annuel	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Rénovation du parc de mobilier urbain suite sinistre	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
Implantation mobilier urbain supplémentaire	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Dotation annuelle petit matériel voirie	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Vaisselle, mobilier et électroménager salles de locations	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Autres équipements divers	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

3. SYNTHÈSE ET PERSPECTIVES 2026

Compte tenu des perspectives établies pour le budget et de la situation financière actuelle, les taux d'imposition pourront être stables.

Le programme 2026 d'investissement peut se faire sans recourir à l'emprunt (pour mémoire un emprunt de 2 millions d'euros a été contracté en 2022 pour le projet de construction d'une nouvelle salle des sports. Les travaux ont démarré en 2025).

Toutefois, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement des opérations programmées dans le cadre du PPI. Une marge d'emprunt significative a été conservée pour ces futurs projets. Ainsi, il semble intéressant d'envisager, dès cette année, un nouvel emprunt dans le cadre du projet de création du complexe sportif Maillebois puisque nous pourrions potentiellement obtenir un taux d'intérêt attractif lié à l'exemplarité environnementale de ce projet.

Des subventions ont été (ou seront) sollicitées pour les opérations suivantes : programme de mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux (ADAP), éclairage public, travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments, création d'un complexe sportif, aménagement paysager de l'ancien cimetière, aménagement du Bois de la Garenne, création d'une maison de quartier Salamandre, création d'un nouveau centre technique municipal...

Le pilotage des finances de la commune est désormais structuré autour d'un programme pluriannuel d'investissement et de fonctionnement (PPIF).

Le PPIF doit nous permettre d'anticiper et de sécuriser le financement des projets successifs, parfois de réorienter les actions mais aussi de sanctuariser les enveloppes financières indispensables pour l'entretien de notre patrimoine.

Il comporte donc des enveloppes budgétaires et si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités, le recours aux autorisations de programme, autorisations d'engagement et aux crédits de paiement constitue un aménagement au principe de l'annualité budgétaire qui permet de tenir compte de la réalité, à savoir que certaines dépenses notamment d'investissement, voient leur réalisation s'échelonner sur plusieurs exercices.

Concernant le PPIF, celui-ci sera bien entendu actualisée régulièrement afin de tenir compte de l'avancement des projets d'investissement mais aussi des évolutions notables de nos dépenses et recettes de fonctionnement comme l'envolée récente du coût des matières premières et de l'énergie mais aussi les décisions nationales impactant les charges de personnel.

ANNEXE : Le budget annexe Cimetière

➤ ***Préambule***

La loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 (loi SUEUR) relative à la législation dans le domaine funéraire a mis fin au monopole communal du service extérieur des pompes funèbres. Elle confirme le caractère de **Service Public Industriel et Commercial (S.P.I.C.)** ouvert à la concurrence, pouvant être géré par la commune ou par tout autre opérateur, sous réserve d'une habilitation délivrée par le Préfet.

Cette requalification du service entraîne des conséquences sur le régime juridique, comptable et fiscal applicable aux régies municipales de pompes funèbres.

En ce qui concerne le régime comptable, l'ensemble des S.P.I.C. relèvent des dispositions de **l'instruction budgétaire et comptable M4**. Qui plus est, les S.P.I.C. doivent **respecter le principe de l'équilibre financier**. Le principe de fonctionnement des services de cette nature veut en effet que les charges soient répercutées sur les tarifs, quel que soit le mode de gestion retenu.

D'un point de vue fiscal, cette opération d'activité d'intérêt public entraîne **l'assujettissement à la T.V.A.**

La commune de Longuenesse vendant notamment des cavurnes et sarcophages aux particuliers, il a donc été décidé de créer un budget annexe à compter de l'exercice 2016 pour y identifier les ventes et les dépenses afférentes à l'aménagement de ceux-ci (délibération n°2016-6 du 3 mars 2016).

1. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE

1.1 La section de fonctionnement

1.1.1 – Les recettes de fonctionnement

	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev.	BP 2026 indicatif	EVOLUTION 2025/2024
70 Produits des services, du domaine	20 500,00 €	19 258,36 €	20 500,00 €	26 166,68 €	20 666,00 €	35,87%
013 Atténuation de charges (stock)	35 176,95 €	34 694,85 €	77 032,74 €	10 064,62 €	46 730,63 €	-70,99%
002 Excédent de fonctionnement reporté	8 323,05 €	8 323,05 €	6 067,26 €	6 067,27 €	7 603,37 €	-27,10%
75 Autres produits de gestion courante						
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	64 000,00 €	62 276,26 €	103 600,00 €	42 298,57 €	75 000,00 €	-32,08%

Les recettes de fonctionnement 2025 ont concerné :

- Les ventes de cavurnes du budget annexe pour 2 083,33 €,
- La vente de sarcophage pour 24 083,33 €,
- Un excédent de fonctionnement reporté pour 8 323,05 €,
- La constatation du stock final de cavurnes et sarcophages pour 34 694,85 €.

1.1.2 – Les dépenses de fonctionnement

	BP 2024	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025 prev.	BP 2026 indicatif	EVOLUTION 2025/2024
011 Charges à caractère général	63 880,00 €	56 208,39 €	103 494,85 €	34 694,85 €	74 910,00 €	-38,27%
65 Autres charges de gestion courante	40,00 €	0,61 €	45,15 €	0,34 €	30,00 €	-44,26%
66 Charges Financières	30,00 €	0,00 €	30,00 €		30,00 €	
67 Charges exceptionnelles	50,00 €	0,00 €	30,00 €		30,00 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	64 000,00 €	56 209,00 €	103 600,00 €	34 695,19 €	75 000,00 €	-38,27%

Les dépenses de fonctionnement 2025 ont concerné :

- L'écriture d'annulation du stock de sarcophages et cavurnes pour 34 694,85 €,
- La régularisation d'un arrondi de TVA pour 0,34 €.

Pour 2026, la prévision budgétaire de la section de fonctionnement est inférieure à 2025 et s'établirait à 75 000 € contre 103 600 € en 2025. Elle prévoit les crédits pour l'achat de cavurnes et de sarcophages pour le nouveau cimetière. Pour rappel, le dernier programme d'achat de caveaux de 2 places date de 2023 et celui des cavurnes de 2022.

2.1 La section d'investissement

Le budget annexe Cimetière est doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie.

En 2022, une avance de trésorerie d'un montant de 150 000 € du budget principal au budget annexe Cimetière a été nécessaire pour financer le programme de fourniture et pose de sarcophages au nouveau cimetière. Toutefois, le coût de la prestation a été inférieur à la prévision. De ce fait, le budget annexe Cimetière dispose encore de trésorerie pour financer cette année son programme d'achat de cavurnes et de sarcophages.

Pour rappel, le remboursement de cette avance a débuté à partir de 2023 à hauteur de 18 750 € par an sur 8 ans. Néanmoins, un remboursement anticipé pourra être envisagé en totalité ou partiellement en fonction de la capacité financière (Délibération n°2022-25 du 8 avril 2022).

2.1.1 – Les dépenses d'investissement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées	131 250,00 €	18 750,00 €	112 500,00 €	18 750,00 €	93 750,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	131 250,00 €	18 750,00 €	112 500,00 €	18 750,00 €	93 750,00 €

La seule et unique dépense d'investissement de l'exercice 2025, tout comme celle des dernières années correspond au remboursement de l'avance par le budget annexe « cimetière » au budget principal (pour rappel 18 750,00 € par an sur 8 ans).

La prévision de dépense d'investissement pour l'exercice 2026 sera également de 18 750,00 € conformément à la délibération relative à l'avance de trésorerie.

2.1.2 – Les recettes d’investissement

	BP 2024	CA 2024	BP 2025	CFU 2025 prev	BP 2026
16 Emprunts et dettes assimilées					
R001 - Excédent investissement	131 250,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €	112 500,00 €	93 750,00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	131 250,00 €	131 250,00 €	112 500,00 €	112 500,00 €	93 750,00 €

La recette d’investissement de l’année 2025 est constituée uniquement de l’excédent d’investissement correspondant à l’avance de trésorerie (150 000 €) déduit des remboursements effectués.

Pour 2026, la prévision de recettes d’investissement correspondra également à l’excédent d’investissement.

Au global, les résultats de l’exercice 2025 se résument comme suit :

- Excédent de la section de fonctionnement de 1 536,11 € ce qui compte tenu d’un report d’excédent cumulé de 6 067,26 € donne un excédent total de fonctionnement de 7 603,37 €,
- Excédent de financement de la section d’investissement de 93 750,00 €.

Publication le 14/04/2026